



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet :** Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

**Délibération pour solliciter les Fonds de Concours Intercommunaux SOLIDARITE JM INFORMATIQUE** Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025 N°27

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**  
Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie  
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**  
Mme RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric  
Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**  
M. MITTENAERE Johnny  
Mr BOUCHET Joël

**Secrétaire de séance :**  
Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

La commune s'est équipée de matériel informatique par la Sté JM Sud Informatique pour un montant de 1 163,92€ HT.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les Fonds de Concours de la Communauté de Communes Grand Orb à hauteur de 50% de ce montant. Cette somme sera divisée comme suit :

PART PRISE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	<b>581,96€ HT</b>
PAR PRISE PAR LA COMMUNE	<b>581,95€ HT</b>

Le Conseil Municipal, ouï la proposition de Mme Le Maire, valide la demande de subvention à la Communauté de Communes de Grand Orb.

Mme Le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)